Une convention de partenariat Tandems solidaires association / établissement scolaire est demandée dans votre dossier de candidature. Si vous n’avez pas de modèle de convention vous pouvez utiliser celui-ci.

**Convention de partenariat**

**ANNÉE SCOLAIRE : 2020-2021**

**ENTRE :**

Association porteuse du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, sigle |  |
| Adresse |  |
| Représentant légal |  |

**ET :**

Établissement scolaire partenaire

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, sigle |  |
| Adresse |  |
| Représentant légal |  |
| Référent(s) du projet au sein de l’établissement |  |
| Classe(s) et nombre d’élèves concernés |  |

**LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :**

Article 1 - objet

La présente convention est établie afin de fixer les conditions et modalités de mise en oeuvre du projet Tandems solidaires pour l’année scolaire 2020-2021. Les parties s’engagent à respecter les engagements définis dans le cadre du projet (le dossier de candidature déposé auprès d’Occitanie Coopération fait référence). Le projet Tandems solidaires est décrit ci-après : …………………...

Article 2 - engagement de chaque partie

L'établissement scolaire met en place les moyens humains et matériels nécessaires à l’accueil des intervenants de l’association en son sein pour le bon déroulement du projet.

Le cas échéant, l’établissement scolaire mettra à disposition de l’association dans le cadre de ses interventions le matériel et/ou mobilier suivant : …………..

Les élèves présents dans l’établissement sont à tout moment sous la responsabilité de l’établissement scolaire.

L’association s’engage à respecter le règlement intérieur en vigueur au sein de l’établissement scolaire.

L’association s’engage à mener le projet à son terme.

Article 3 - modalités financières

Le cas échéant, l’établissement scolaire apportera une contribution financière au projet à hauteur de…… : (versement à l’association et date / prise en charge directe de frais liés projets, les préciser)

Article 4 - assurance

L’association déclare qu’elle a souscrit un contrat d’assurance couvrant son matériel et la responsabilité civile de ses membres. (contrat n° / organisme assureur)

L’établissement scolaire déclare avoir souscrit un contrat d’assurance couvrant ses locaux, son matériel, et la responsabilité civile de ses élèves et de son personnel.

Article 5 - calendrier du projet

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

Article 6 - durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature et court jusqu’à l’exécution complète et entière du projet décrit à l’article 1.

Déclaration de partenariat établie le [Date]

|  |  |
| --- | --- |
| Le-la représentant-e de l’association porteuse du projet | Le-la représentant.e  de l’établissement partenaire |
| (signature, nom, prénom, cachet) | (signature, nom, prénom, cachet) |